

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 16 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

RECALIBRAGE DE LA CHAUSSEE – RD618 ARREAU/CAZAUX DEBAT (75-2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département des Hautes-Pyrénées envisage d'élargir la RD618 entre Arreau et Cazaux Débat afin de sécuriser ce tronçon de route.

Pour ce faire, ils ont besoin d'acheter une partie de la parcelle C511 appartenant à la commune d'Arreau d'une superficie d'environ 306 m².

Il est précisé qu'un géomètre sera mandaté pour réaliser un document modificatif du parcellaire cadastral afin de régulariser l'acquisition de la surface qui sera réellement utilisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- Donner son accord de principe sur la cession d'une partie de la parcelle C511 d'une superficie d'environ 306 m²,
- Les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces transactions.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau